Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Mouharrem 1446
30 Juillet 2024

N° 88

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1904**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1905**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1908**
Homologation de résolutions **1909**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1909**
Avis aux créanciers..... **1914**
Convocations
Sociétés anonymes **1916**
Divers
Avis au public..... **1921**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

SOCIETE CLINIQUE EL YOSRI

Société anonyme

Au capital de 3 400 000 DT

2 Rue Gaza Avenue Palestine Cité Ennour - Gafsa

Identifiant Unique : 1536287P

Montant de l'augmentation du capital social : Un montant global en numéraire de 6 800 000 DT.

Objet social : Polyclinique Multidisciplinaire

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2024 a été déposé au Centre National du registre des Entreprises de Tunis le 15/7/2024 sous le Numéro n°AC 17/002024

Nombre d'actions à souscrire : 6 800 000 actions nominatives nouvelles à souscrire en numéraire et par conversion de créances.

- 5 800 000 actions en numéraires

- 1000 000 par conversion de créances

Valeur nominale des actions à émettre : 1 DT chacune de valeur nominale

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Zitouna agence Gafsa dans un compte indisponible sous le numéro 25059000000112210249

Délai de souscription : l'ouverture de la souscription des actions nouvelles sera à partir du quinzième (15j) jour à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

La souscription et la libération du quart (1/4) au plus tard dans les trois mois à compter de la date d'ouverture des souscriptions et le reste dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société 2 Rue Gaza - Avenue Palestine - Cité Ennour - Gafsa.

2024R01942SANB2

SOPROTIC SA

Capital social de 2.500 000 Dinars

Siège social : 384 Houssin Day El Agba 2087 El Hrairia

Identifiant Unique : 0341659L

Suivant P.V de l'A.G.E du 13/3/2024 enregistré à la R.F Sidi Hassine le 27/3/2024 sous le n°24701348, quittance n°039380, il a été décidé la transformation de la forme juridique de la société d'une SARL à une SA. Les premiers administrateurs de la société sont Messieurs Lassaad SLAMA, Abdelhakim SLAMA et Karim SLAMA pour une durée de trois ans qui prennent fin à l'issue de la réunion de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025. Confirmation de la désignation de Monsieur Mohamed Farés Ben Abdallah en tant que commissaire aux comptes pour le reste de son mandat

Suivant le P.V du CA du 13/3/2024 enregistré à la R.F Sidi Hassine le 27/3/2024 sous le n°24701347, quittance n°039379, il a été décidé de désigner Monsieur Lassaad SLAMA entant que Président Directeur Général pour la même période de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire desdits P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/4/2024 sous le n° 202455404.

2024401886SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SYFA TRADING SARL

Au capital de 5.000 DT

Siège social : 21 Rue de L'Egypte 1002 Tunis

IU : 1212823 T

Suivant acte SSP en date du 6 octobre 2023 enregistré à la Recette des finances Nelson Mandella Tunis le 02 Novembre 2023 enregistrement n°23504425 quittance n°70660 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 9 novembre 2023 sous le n°2023176039. L'AGE a décidé de liquider la société et de nommer Monsieur Fares Abidi demeurant à Résidence Salma Bloc 10 Borj Louzir Ariana liquidateur.

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Dépassé ce délai, la liquidation devient définitive.

2024401882SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 4 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances de Raoued le 8 juillet 2024 sous le n°24203852, quittance M088748, Mme. Lobna Bent Mohamed Ben Khelifa Jamezi a vendu à Mme. Zohra Bent Jellouli Ajili la totalité du fonds de commerce sis au 28 rue Al Iklaa, (anciennement résidence Adam n°105), Cité El Ghazala, Raoued 2083, Ariana, exploité en tant que jardin d'enfants et garderie, avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être déposées entre les mains de l'acheteur Mme. Zohra Ajili à son domicile sis au 34 rue omaouine, Ennkhilet, Ariana, et ce, dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 17/7/2024.

2024T00704FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 3 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances de Raoued le 10 juillet 2024 sous le n°24203898, quittance n°M089667, Mme. Lobna Bent Mohamed Ben Khelifa Jamezi a vendu à Mme. Zohra Bent Jellouli Ajili la totalité du fonds de commerce sis au 36 Rue El Amen, Résidence Adam, Cité El Ghazala, Raoued 2083, exploité en tant que jardin d'enfants et garderie, avec ses éléments corporels et Incorporels. Les oppositions devront être déposées entre les mains de l'acheteur Mme. Zohra Ajili à son domicile sis au 34 rue omaouine, Ennkhilet, Ariana et ce, dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 17/7/2024.

2024T00705FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature à la municipalité de Soliman le 15/7/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammam Chott du 16/7/2024 n° d'enregistrement 24201304 quittance n°M031080 Mr Mehdi Ben Hcine Dogui a vendu à Mr Aymen Ben Chedly Amdouni tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour activité de nettoyage situé au n°34 rue El Montazah Nozhet Soltan Borj Cedria.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse 51 rue 3399 Cité Helal Tunis pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 23/7/2024.

2024T00710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé rédigé par Maître Tarek Klaai en date du 4 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances Djdeida, Manouba le 9/7/2024 num de quittance n°MO24930, num d'enregistrement 24200816, Mme Ferchichi Rim a cédé à Mme Makhlouf Soulef la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis à la Route el Battane, Cité Ennajet, Djdeida, Manouba, dont l'activité consiste à vendre des chaussures, et des vêtements d'un montant global de vingt mille dinars. Toute opposition, doit être effectuée chez l'acheteur à son adresse Cité El Ferdawss (le paradis) Djdeida, Manouba, et ce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux deux journaux le Quotidien et Achourouk le 16/7/2024.

2024T00711FCCC2

Renonciation à des parts de fonds de commerce

En vertu de l'acte légalisé daté du 24/02/2024, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba, le 30/11/2023 sous le n°23207250 - Quit n°M102281, Mme Naima Ben Marzouk et ses fils Jamel, Nabil et Imed renoncent à leurs parts respectives dans le fonds de commerce ayant pour objet la vente de vêtements traditionnels exploité dans le local sis à souk errbaa houmt souk Djerba, propriété de la municipalité de Djerba houmt souk au profit de Mr Hédi BEN GAIED titulaire de la CIN n°05703011.

Toutes les oppositions seront faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce précitée, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 6/7/2024.

2024R01878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 4/72024, enregistré à la recette des fiances de Benguerden le 5/7/2024, quittance n°M049600, enregistrement n°24201166, monsieur Mongi Ben Hedi Ben Dhaw Lasoued, C.I.N n°05703269, a vendu à monsieur Hassen Ben Mohamed Mongi Ksiksi, C.I.N n°13415670, le fonds de commerce destiné comme pharmacie, située à l'avenue Khayreddine Tounsi Benguerden - Médenine, Houmt Souk, Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2024R01939FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 3/6/2024 et enregistré à la recette des finances de Jerba rue 2 mars en

date de 6/6/2024 n° d'enregistrement 24204247, quittance n°M06764, Mme Wassila Ben El Hadj Sassi titulaire de la C.I.N n°05073704 et Mme Noura Ben Hlal ont cédé la totalité du fonds de commerce sis à rue Aljazira Djerba Houmet Souk destiné au commerce de moulin de céréales à Mr Chokri Bousrira titulaire de la C.I.N n°06524150.

Les oppositions doivent être déposées auprès du rédacteur de l'acte Maître Azak Fathi sis au 5 rue Musbah Jarbue Tataouine.

Il a été publié au journal le Quotidien le 19/7/2024.

2024R01940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 4/7/2024 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 5/7/2024 sous numéro 24204299 quittance n°M065906 monsieur Khaled Bakkar titulaire de la CIN n°005735655 délivrée le 10/8/2012 demeurant à Médenine a vendu à monsieur Ali Chedi titulaire de la CIN n°08629457 délivrée le 23/02/2011 demeurant à Médenine la totalité de ses parts qu'il s'agit d'un 1/2 de fonds de commerce qui s'agit de vente et achat d'or à un prix qui s'élève à cinq mille dinars (5000.000 d).

Toute opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur et un extrait de ceci est publié au journal Echourouk en date du 11/7/2024.

2024R01943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 6/3/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 20/5/2024, N° de quittance M059056 n° d'enregistrement 24202159, Mr Mohamed Amine Ben Abdesalem Ben Ali Zouir a vendu à Mr Mohamed Ammar Ben Belgacem Bedhyafi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente Volailles et dérivés, dans le local sis 434 Rue Abou Dhabi cité Fatouma Mhamdia Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Abdenacer Belkhir l'avocat à son bureau sis à la route Sousse Km 7 Chouchet Radés Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 24/7/2024.

2024R01948FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 5/7/2024 enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 8/7/2024 Reçu n°M049342 Enregistrement n°44206717 M.Tarek Bounouara a vendu et cédé à M.Bayrem ben Taher Chaabaoui la totalité du fonds de commerce consistant à la vente des produits alimentaires sis à la Rue Omar Ibn Khattab Zrig Dhakhlania Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du mandataire de l'acheteur M.Taher Chaabaoui sis au lieu même du fonds de commerce à la Rue Omar Ibn Khattab Zrig Dhakhlania Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien» le 12/7/2024.

2024R01949FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela sis au 16 rue Canada, Tunis le 10/7/2024, n° de quittance 55585 n° d'enregistrement 24203180, la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP 1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous a vendu à Monsieur Ridha Ben Mouldi Msaadi, CIN n°05861134, dont le domicile rue Abou Kacem Chebi, cité la presse Ariana Est, Ariana, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente de tout commerce dans le local sis au 20 rue de l'Inde, Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de la Société EL MAZRAA, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 25, Fondok Jedid, Nabeul. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 18/7/2024.

2024R01954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 4/6/2024 et enregistré à la recette des finances de Makthar, gouvernorat Siliana le 6/6/2024 reçu n°M013679 enregistré sous le numéro 04481570, Mme Hanen Bent Mohamed Ben Salah Ben Rejab, CIN n°04523055 délivrée le 23/01/2020, dotée d'une procuration spéciale de vente du fonds de commerce de tous les héritiers du défunt Mohamed Ben Salah Ben Ali Ben Sadek Ben Rejab, vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux : boutique n°1 située au marché municipal, Makthar, gouvernorat Siliana, Boucher, son identifiant unique est 000CN124550/M à Mr Arbi Ben Hsan Ben Arbi Maamer, CIN n°04481570 délivrée le 30/8/2014. Toutes les oppositions seront faites auprès du Maître Ahmed Tlili avocat sis à l'Avenue Mohamed Maarouf immeuble les Elites, Sousse, Bureau n°301 dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis. Cette annonce est publiée dans les journaux le Quotidien et Achourouk du 10/7/2024IP 324/1105.

2024S00923FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation rédigé par les notaires Selma Ouni et Tarek

Saad datant 4/7/2024 et enregistré à la recette des finances de Mohamed Maarouf Sousse le 11/7/2024 quittance n°062981 Mr Belgasem ben Fraj ben Ahmed titulaire de la cin n°3836399 délivrée le 18/3/2024 donne à sa fille Donia ben Ahmed titulaire de cin n°09381070 délivrée le 26/7/2006 la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis son local principal cité numéro 280 rue Jamel Abdenasser hay Ezzohour Riyad 4031 Sousse" sous un identifiant unique 1426529B appelés "alajmi libay3 almwaed elgidaiya".

Les oppositions probables doivent être formulées et acceptées à l'adresse du local du fonds de commerce dans les délais du vingt (20) jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été également publiée aux deux journaux :

- 1 achourouk en date du 18/7/2024 page 21

- 2 le Quotidien en date du 18/7/2024 page 19.

2024S00947FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 11 août 2021 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 17/8/2021, Quittance n°042120, Monsieur Ahmed Ben Abdelhamid Bouraoui, CIN n°02918360 fait une donation de la totalité de son fonds de commerce de la pharmacie sise au Rez-de-chaussée et premier étage de l'immeuble «Le Carré blanc» à l'avenue Ibn Jazzar Sousse à sa fille Madame Hela Bouraoui CIN n°08475300.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Madame Hela Bouraoui à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 20/7/2024.

2024S00951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20 septembre 2023 et sous signature légalisée en date du 02 mai 2024 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax, en date du 13 mai 2024, enregistrement n°24202568, quittance n°M045722, Monsieur Amin Karray, titulaire de la carte d'identité nationale n°08804419, demeurant à la route Menzel Cheker km 3 zanka jdida Sfax, a vendu à Madame Emna Khalfallah demeurant à la rue Habib Bourguiba rte Hannibal numéro 44, el Ain Sfax, titulaire de la carte d'identité nationale n°11017185 la totalité du fonds de commerce exploité comme Pâtisserie sous le nom commercial MOKA-MOKA, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Soukra, km 3.5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse madame EMNA Khakfallah demeurant à rue Habib Bourguiba rte Hannibal 44 el Ain Sfax, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah » du 5 juillet 2024.

2024X00938FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 02/7/2024, enregistré le 10/7/2024 à la recette des finances route Gremda Sfax sous le n°24202939 quittance n°M07541 Mohamed Bouzid CIN n°11092158 a vendu à Nidhal Meliti CIN n°11099334 la moitié du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités au local vente des délices et gâteaux situé à la route Kaied Mhamed Klm3 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur Nidhal Meliti qui a choisi son domicile le bureau de maître Lotfi Ben Kraeim situé à immeuble borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 18/7/2024.

2024X00939FCCC2

Résiliation d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. enregistré à la recette des finances d'El Matouia le 18/7/2024 (Q n°017902) madame Hayet Rhimi titulaire de la CIN n°05883190 et Madame Fatma Ghali titulaire de la CIN n°03288762 ont résilié le contrat de cession du fonds de commerce (Boulangerie) sis à Menzel Habib enregistré à la RF El Matouia le 15/9/2023 (Q n°M0250942) avec effet rétroactif.

Cette annonce est parue au journal "Achourouk" le 20/7/2024.

2024X00942FCCC2

Cession de propriété d'un fonds de commerce

En vertu d'acte de transaction de propriété du fonds de commerce sous seing privé du 22/6/2024, enregistré à la Recette des Finances de Mourouj le 3/7/2024. Quittance n°MO59589, sous le n°24203550.

Salha bint Ali Abid, titulaire de la carte d'identité nationale n°05079392 demeurant à Cité Ennour Tataouine, a renoncé à Mr Nour Eddine ben Mohamed El Akrek titulaire de la carte d'identité nationale n°06557229, demeurant à El Hachana Tataouine, la totalité du fonds de commerce conçu pour vendre des fruits secs et autres commerces spécialisés en détail, sis au 64 Rue Al Chouhada El Mourouj 20743.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Al Chourouk paru le 19/7/2024.

2024X00943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances El Mourouj le 18 juillet 2024 Quittance n°M063405 enregistrement n°24203843 Mme Laila ben Chaban ben Mbark El Gaydi conjoint Mr Mohamed Selmi a vendu à la société AK El Mourouj tout le

fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme jardin d'enfant cité 24 rue Korba El Mourouj 5 ben Arous.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à l'adresse du vendeur sis au lot 494 EL Mourouj 6 ben Arous pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal le Quotidien le 19 Juillet 2024.

2024401877FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8/5/2024 enregistré à la Recette des Finances de Bou-Salem, le 27/5/2024, Quittance n°M030614, Enregistrement n°24300974, et un avenant en date du 31/5/2024, enregistré à la Recette des Finances, de Bou-Salem, le 26/6/2024, Quittance n°M035631, Enregistrement 24701131. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP 1 KM 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Madame Nada SALLAMI, demeurant à Abdeljabbar Bouaouen, Jendouba, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés et produits alimentaires, situé à la rue des jardins, Bou-Salem à compter du 01/6/2024.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 19/7/2024.

2024R01955FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un G.D.A

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 18-01-2021 sous le numéro 01/2021, il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Kouasdia

Secteur : Mdaina

Délégation : Dahmani

Nomination : kouasdia

Siège social : kouasdia

- Nom du président du conseil d'administration : Nasri abedellatif

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2024T00706APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive de basket-ball de Morneg

Adresse : Stade municipal de Mornag 2090

Les spécialités : Basket-ball

Les objectifs : Former et encadrer les jeunes filles à développer leurs capacités physiques et artistiques et à les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Participer à diverses compétitions sportives organisées par la fédération Tunisienne de basket-ball (FTBB).

Les membres :

Présidente : Leila Ouerfelli

Secrétaire général : Riadh Ferjeni

Vice président : Mohamed Salah Bazza.

2024R01936APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Association sportive féminine Fouchana

Objet : Sportif

Buts : L'association vise à encadrer ses adhérents et à développer leurs capacités physiques et techniques et à les mettre à niveau pour élever les normes sportives et morales. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision des universités sportives concernées.

Spécialité : Football, Basket-ball, Handball

Siège social : 16 Rue Imam Malek Cité Sbouai Fouchena

Président : Faycel Ouertatani (Gérant)

Secrétaire Général : Maher Zidi (Maître)

Trésorier : Rached Ayachi (Chef du département Bancaire).

2024R01937APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association pour l'authenticité et la préservation du patrimoine du wali.

La nature de l'association : Association culturelle.

Siège social : A proximité du siège du Country Club des Jeunes; dans la zone du Wali ; dans la délégation de Manzil al-Habib dans l'Etat de Gabès.

Les objectifs de l'association : cette association a pour objet :

1- Contribuer à consolider l'identité tunisienne authentique.

2- La participation aux activités culturelles de la région.

3- Contribuer à la diffusion du patrimoine culturel tout en respectant pleinement les lois et les règlements en vigueur.

4- Crée des liens et communiquer avec les autres associations ayant des objectifs similaires.

Les membres fondateurs :

Le président : Mohamed ben Nasr Dabbaghi,

Trésorier de l'association : Ridha ben Omar Dabbaghi.

Secrétaire général : Zouhair Dabbaghi.

2024R01951APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Abou El Joud Knaisi, culturelle.

Objet : Culturel.

But :

- Valorisation du patrimoine culturel de la ville de Knais,

- Organisation d'événements culturels

- Constitution d'une dynamique culturelle

Siège : Rue Habib Bourguiba Knais 4014 Sousse

Correspondance : N°28240 du 12/04/2024

Président : Mouhamed Zied Ben Selma

Vice-président : Noureddine Abid

Secrétaire Général : Oussema Ata

Trésorier : Mouhamed Ata.

2024S00926APSF1

Constitution

Suite au dépôt de dossier de constitution du groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de pèche à la délégation d'Essers gouvernorat de Kef reçu n°403 en date du 10 juin 2024 et de PV de l'assemblée constitutive en date du 16 juillet 2024 et enregistré à la recette des Finances en date du 19 juillet 2024 sous le numéro 24800587, reçu n°M012733. Il est constitué le groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de pèche

Dénomination : OUEHD ET ELLES

Date de constitution : 16 juillet 2024

Zone d'Intervention : toute la zone ELLES délégation Essers - Gouvernorat Kef

Objet :

- Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et la rationalisation de leur utilisation et l'équipement de ses périmètres d'intervention en équipements et infrastructures de base agricoles et rurales nécessaires

- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leurs orientations vers les techniques agricoles les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et vers le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage.

- L'établissement des relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et à l'étranger.

- L'accomplissement d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

Conseil d'administration :

Présidente : Radhia Baroumi

Trésorier : Mustapha Saadi

Membre : Haythem el Ayari.

2024S00954APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Zahrouni E-Sports.

Siège de l'association : 2 Rue 4350 Zahrouni, 2051 Tunis.

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les élever aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques. L'association s'engage également à participer à diverses compétitions sportives organisées par les fédérations sportives affiliées.

Membres :

- Nader Boukadida (Président)

- Safwan El Hajri (Vice-président)

- Hamza Makni (Trésorier)

- Ziad Boukadida (Secrétaire général).

2024401870APSF1

Constitution du syndic Résidence Sidi Mansour 3

Nomination de bureau du syndic

SYNDIC RESIDENCE SIDI MANSOUR 3 LES JARDINS DU LAC

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive datée du 01/6/2024, enregistré à la recette des finances du Lac le 02 Juillet 2024, enregistrement n°24805780, Quittance n°M075167. Il a été constitué le syndic des propriétaires de la résidence Sidi Mansour 3 sise à la Rue du Dollars jardins du Lac 2 Tunis.

Le conseil syndical a nommé lors de cette assemblée :

- Mr Mohamed Moncef SIALA : Président du Syndic.

- Mr Adene ZGHIDI : Vice Président

- Mr Riadh MEGDICHE : Trésorier

Le conseil syndical a nommé lors de cette assemblée Mme Rym Menif commissaire aux comptes.

2024401881APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau de syndic de copropriété

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 23 juin 2023 enregistré à la recette des finances du Lac 1 sous le numéro 24805707, reçu numéro MO74125, en date du 26 juin 2024, il a été décidé d'élire un nouveau bureau de syndic de copropriété pour la résidence les reflets du Lac située à la rue Turkana, les Berges du Lac, Tunis. Les membres sont élus comme suit :

Président : Fathi El Fadhil

Vice-président : Hédi Belhajallah

Vice-président responsable du secrétariat : Mohamed Habib Daghfous

Vice-président responsable des finances : Kamel Dridi

Vice-présidente : Samira Hammami

2024R01945APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Avocat poursuivant : Me Noureddine Besrour, Avocat à la cour de cassation, cabinet au 7 rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis, MF : 323512 PPA000.

Poursuivant : Malek Ben Noureddine Ben Chedli Besrour, CIN n°08742990 du 18/04/2022, Avocat, domicilié à 7 rue Mustapha Kamel Atatürk, Tunis.

Parties poursuivies : 1) Emna Bent Ahmed Ben Haj Salah Besrour Jerbi Affari 2) Khadija Bent Ahmed Ben Haj Salah Besrour Jerbi 3) Selima Bent Ahmed Ben Haj Salah Besrour Jerbi Affari 4) Aziza Bent Kacem Ben Ibrahim Besrour 5) Manoubia Bent Kacem Ben Ibrahim Besrour 6) Taher Ben Amor Hantous 7) Habib Ben Amor Hantous 8) Souad Bent Habib Hantous 9) Mongia Bent Amor Hantous 10) Fathi Ben Amor Hantous 11) Jalila Bent Amor Hantous 12) Hedia Bent Amor Hantous 13) Aicha Bent Haj Hassine Ben Ammar Bouzid.

Tous leurs domiciles sont inconnus.

14) Aida Bent Hédi Ben Ahmed Besrour, domiciliée à 11 rue Mouawiya Ibn Al Houdayj, Ouardia Tunis 15) Afifa Bent Hédi Ben Ahmed Besrour, domiciliée à rue 3071 Essayda Tunis.

Immeuble à adjuger : Immeuble objet du titre foncier 111277 Tunis, quartier Grana centre-ville Tunis, zone commerciale multifonctionnelle. Magasins de vêtements adjacents, situé au n°18 sur la rue Ghar El Melh, comportant 3 étages liés par escalier de 0,90 m avec entrée principale sur la rue précitée. Chaque étage comporte 2 pièces multifonctionnelles, cuisine et salle de bain.

Mise à prix : fixée après réduction de 40 % à cent onze mille trois cent quatre vingt seize Dinars et six cents millimes (111 396,600 DT), en sus des frais et honoraires taxés par le tribunal lors de la 1ère audience à 3414,989 DT, ainsi que ceux qui seront taxés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis au palais de justice rue Bab Bnet Tunis le mardi 27/8/2024 à partir de 9h.

Participation : Doit se faire par l'intermédiaire d'un avocat et par la consignation d'un tiers de la mise à prix.

N.B : Pour renseignements, contacter l'Etude de Me Noureddine Besrour et le greffe du tribunal pour consulter le cahier des charges.

2024T00703VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Nadya Chatty Benchikh

Avocat

4, rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 Tunis

IU : 1831730

Email : dr.chattybenchikh.avocat@gmail.com

Tél : 71231890 / 23937023

1. Partie saisissante : La banque Tuniso koweitienne en la personne de son représentant légal, SA inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 012357/ S siège social sis à 10 bis Mohamed V, élisant domicile à l'Etude de son avocat poursuivant Maître Nadya Chatty Ben Chikh, sise au 4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 41004 Tunis, MF 1831730/k.

2. Partie saisie : Mohamed Sahbi ATTIA, cin n°06251266, agriculteur de profession, demeurant à l'Avenue du Martyr Ben Salem, Dar Chabane el Fehri, 8011 Nabeul.

3. Description de l'immeuble objet d'adjudication : Toute la propriété appelée MARWA objet du titre foncier n°617634, qui constitue en une maison sise à ouadi swihel Nabeul, constituée du sous-sol, un rez-de-chaussée et deux autres étages en hauteur le sous-sol contient des toilettes, chambre à réserves alimentaires, chambre à manger, cuisine, salon, hall, des escaliers qui mènent au rez-de-chaussée. Et sa superficie bâtie est de 124.96 mètres carrés, le rez-de-chaussée se compose d'une véranda, hall, salon, quatre chambres, hall, une salle de bain, un dressing et des escaliers qui mènent au 1er étage. Et Sa superficie bâtie est de 123 mètres carrés, le premier étage est constitué d'un hall, un grand salon, un balcon, une cuisine, une salle de bain, et escaliers emmenant au second étage. Et sa superficie bâtie est de 96 mètres carrés, le second étage se compose d'un Hall et sa superficie bâtie est de 32 mètres carrés.

L'immeuble se compose également d'un garage, son sol est carrelé, sa porte extérieure est automatique, et comprend toutes les nécessités et est considéré du haut standing.

4. La mise à prix : Cinq cent quarante trois mille et cinq cent quarante sept dinars 543 547.000 dinars, Frais en sus.

5. Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le 26 Août 2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taib Mehiri Nabeul.

6. Visite et conditions de participation : la visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Nabeul.

2024T00707VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Nadya Chatty Benchikh

Avocat

4, rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 Tunis

IU : 1831730

Email : dr.chattybenchikh.avocat@gmail.com

Tél : 71231890 / 23937023

1. Partie saisissante : La banque Tuniso koweitienne en la personne de son représentant légal, SA inscrite au

registre national des entreprises sous l'identifiant unique 012357/ S siège social sis à 10 bis Mohamed V, élisant domicile à l'Etude de son avocat poursuivant Maître Nadya Chatty Ben Chikh, sise au 4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 1004 Tunis, MF 1831730/k.

2. Partie saisie : Mohamed Ali ben Fehri ben Béchir ATTIA, demeurant à l'Avenue du Martyr Ben Salem, Dar Chabane el Fehri, 8011 Nabeul.

3. Description de l'immeuble objet d'adjudication : Toutes les parties indivises qui reviennent à la partie saisie, et qui consiste en 270.6318767 de l'immeuble objet du titre foncier n°527441 appelé SALMA sises à la rue Amine Chebbi à coté de l'avenue Jallouli Farès à la cité Pasteur, à Dar Chabane El Fehri, Nabeul. Et constitue une villa jumelée style américain et s'étend sur 228 mètres carrés à peu près. Un rez-de-chaussée dont la superficie est de 184 mètres carrés, comprend un salon, deux chambres, une salle d'eau avec une douche, une cuisine, une véranda dont le carrelage en carré de marbre et des escaliers qui emmènent au toit. Le premier étage est de superficie 44 mètres carrés comprenant une chambre, une salle de bain, on y accède par des escaliers internes à partir du rez-de-chaussée. L'immeuble contient un chauffage central, récemment bâti, et en excellent état. Comprend aussi un petit jardin.

4. La mise à prix : trois cent soixante-dix mille et cinq cent quatre vingt seize dinars 370 596 000 dinars, Frais en sus.

5. Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le 26 Août 2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taib Mehiri Nabeul.

6. Visite et conditions de participation : la visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises la consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Nabeul.

2024T00708VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Etude de Maître Aroussi TEMALA

Huissier de Justice à Djerba

Circonscription Juridique du Tribunal de Première Instance de Médenine

165 Avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba

Tél. : 75 650 007

Matricule Fiscal : 241538 w

Le créancier poursuivant : Samir Ben Romdhane Berkaoui, travailleur à l'étranger, demeurant dans le premier arrondissement Adjim Djerba ayant élu domicile au cabinet de Maître Mahfoudh Mezdari, sis 2 Avenue du Grand Maghreb Houmt Souk Djerba.

Le débiteur poursuivie : Lassaad Ben Said Ben Slimane, de fonction libérale, demeurant dans le premier arrondissement Adjim Djerba.

Enregistré sur le registre de commerce sous le n°A2032952017, personne physique, identifiant unique 1093215J.

Justificatif d'exécution : Copie exécutive de la minute n°79690, du jugement rendu en date du 12/02/2024, par le Tribunal de Première Instance de Médenine relatif à l'affaire civile n°9454.

Fonds de commerce exposé à la vente : Fonds de commerce connu sous le nom de «Café Rendez-vous», à El May Djerba, café de première classe, d'une superficie d'environ 100 m², sis à la route principale reliant El May à Adjim, appartenant au demandeur Samir BERKAOUI en association avec le défendeur Lassaad Ben Said Ben Slimane, et le locataire Mohamed Salah AROUA, et ce avec tous ses éléments et constituants consistant en :

1) Droit de location : Attendu que la relation locative a commencé entre le propriétaire des murs, Hédi Ben Gacem Ben Youssef et Lassaad Ben Slimane, depuis le 17 février 2009, moyennant un loyer mensuel ancien s'élevant à 350.000 D et a évolué pour atteindre actuellement 500.000 D.

2) Eléments moraux : les clients, la réputation et le nom commercial.

3) Eléments matériaux : tous les objets mobiliers, équipements, les machines el les installations.

Cafetière, presse agrumes, chichas, boites, bouteilles de boissons gazeuses, tables, chaises, présentoir, réfrigérateur, comptoir construit et décoré en céramiques colorées el en fer forgé.

Prix d'ouverture : soixante mille Dinars (60.000.000 D) :

20.000.000 D, éléments matériaux.

18.000.000 D, éléments moraux.

3.600.000 D, droit de la valeur de renouvellement de location.

18.400.000 D, valeur excédentaire cachée.

Frais : l'acheteur adjugé prend en charge tous les trais légaux.

Date et lieu de vente : la vente a été fixée le jeudi 8/8/2024 à dix heures du matin au siège du fonds de commerce café rendez-vous sis à El May Djerba Route d'Adjim Djerba gouvernorat de Médenine. Toute personne désirant acheter, est priée de contacter l'huissier de justice qui lui permet d'examiner les cahiers des charges à tous les horaires administratifs.

Note :

La participation à l'adjudication n'est possible que pour ceux qui ont sécurisé un montant de 20.000.000 Dinars par chèque certifié auprès de l'huissier de justice, et l'adjudication ne peut être finalisé que pour ceux qui ont avancé le montant total du prix et des frais par chèque certifié.

2024T00725VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Adjudication d'un immeuble immatriculé)

Etude Maître Anis Ben Kahla

Avocat à la cour de cassation

49 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul

Partie poursuivante :

Amel Ben Houria, demeurant à l'Avenue Kerkouane, Hammam Leghzaz, Kilibia - Nabeul qui a élu

domicile chez son avocat Maître Anis Ben Kahla, 49 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul

Partie saisie (débitrice) : Mohamed Ben Jemaa Rifaii, demeurant Oued El Khatf KILIBIA - Nabeul

Avocat poursuivant : Maître Anis Ben Kahla, Avocat auprès de la cour de cassation, 49 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul.

Désignation de l'immeuble saisi :

La propriété telle que décrite par l'expert Mahmoud Ben Abda consiste à la totalité du terrain nu agricole objet du titre foncier 652970 Nabeul situé à Oued El Khatf - Kilibia. Nabeul. Constitué par une parcelle de terrain d'une superficie de 1752 m². Limitée à l'Est par une route goudronnée.

Mise à prix :

Soixante-seize mille neuf cent soixante-huit dinars 880 millimes (76.968.880 DT) outre les frais de poursuites.

Date et lieu de l'adjudication : (Lundi 26/8/2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9 h du matin.

La visite des lieux : Tous les jours sur les lieux, et pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre Connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Nabeul.

Observation :

Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix ou bien être muni d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, du montant d'un tiers (1/3) de la mise à prix les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du gouverneur de Nabeul telle qu'exigée par la loi.

2024R01944VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant :

Paul Goldenberg profession libérale domicilié à 34467 Emigra - Sariyer, 3 Emigran Mah(Sariyer), Sirin sok, 11/2 en Turquie.

La partie saisie :

George Hai Victor Chiche profession libérale domicilié domaine de l'oasis km6 Sidi-Djmour à Mellita-Djerba domicile auprès de son avocat maître Mustapha Mlaouah Avocat rue Mohamed Badra 06 houmt souk Djerba.

Avocat poursuivant :

Maître Abdelaziz El Ayeb Avocat prés de la cour de cassation rte béni kdech Médenine.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité d'un lot de terrain Est ; ouest avec inclinaison du coté nord sur une largeur de 40 mètres et sur toute la longueur nord sud une colline donnant sur la mer, comprenant trois habitations ; Première habitation : avec une surface couverte de 410 mètres carrés avec 2 étages et une terrasse avec piscine sans eau et des escaliers non couvert. Deuxième habitation est située au milieu genre studio ouvrant à l'ouest d'une superficie de 54,5 mètres carrés. Troisième habitation : villa avec rez-de-chaussée et un étage ouvrant au sud par apport aux deux autres habitations avec une surface couverte de 160 mètres carrés avec terrasse, plusieurs palmiers, une piscine sans eau, un puits et des sentiers reliant les résidences et un mur situé à l'est à hauteur de 1,80 mètres avec deux grandes portes en fer ; la partie ouest en bas de colline comprennent des oliviers des différentes tailles entourées par des dunes des sables des cotés sud et nord et ouest d'une superficie de 27147 mètres carrés.

Limite de terrains :

Sud : d'un coté longueur 97.86 mètres, lot numéro 124 tierce propriété, de l'autre coté avec inclinaison longueur 106,75 une piste en guise d'une entrée sentier reliant la route principale sud ; le troisième cote sur une longueur approximative de 28,75 mètres lot numéros 128 tierce propriété aussi; vers l'est d'un coté longueur 14,81 avoisinant lot numéros 128 tierce propriété et du même coté et sur une longueur de 118,82 mètres une piste publique reliant vers le nord la propriété objet de vente avec la route goudronnée et du coté sud le reliant avec les restes des voisins ; du coté nord est sur une longueur de 135,22 mètres lot numéros 129 tierce propriété et d'un autre coté sur une longueur de 101,50 mètres lot numéro 121 tierce propriété.

Mise à prix :

Le prix à l'ouverture des enchères est d'un million deux cent vingt neuf mille et cinq dinars (1.229.005.000).

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine le 28/8/2024 à partir de 9H du matin.

La visite possible chaque jour aux heures de travail.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine et prendre connaissance de cahier des charges.

2024R01950VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie société anonyme, RC : B9321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis,139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie :

Houcine ben Foued Moalla, titulaire de la CIN n°05354625 demeurant à avenue Habib Bourguiba rue Abou Baker Seddik n°26 El Ain Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien immobilier sis à la route El Ain km 10, zone Ain Charfi Sfax, exactement après mosquée Errahma et l'intersection de la ceinture n°10 de la dite route à gauche de sa direction, il est

accessible à travers une rue presque goudronnée à son début et sablé à sa fin, situé à 150 m de la route principale.

Il constitue un terrain sud-est non clôturé, d'une forme rectangulaire, d'une superficie de 960 m² environ, limité au nord par le terrain de Saloua dénommé Chefia Abdelhedi, de l'Est par le terrain de Mohesen Asfour, de l'Ouest par le terrain de Ameur Makni, du Sud d'un passage en terre d'où son entrée.

Sa longueur Nord-Sud des deux côtés Est-Ouest de 40 m environ, sa largeur Est Ouest des deux côtés Nord-Sud d'environ 24 m.

Tout le terrain est nu sauf un mur à l'Est séparant la propriété de la partie saisie et son voisin Mohsen Asfour.

Le terrain est limité par l'électricité de tension normale et haute et l'eau de robinet.

Mise à prix :

Fixée à soixante seize mille huit cent dinars (76.800,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi quatre septembre deux mille vingt quatre (4/9/2024) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2024X00934VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

MF : 510047/E/A/P/000

23 rue d'Egypte Lafayette Tunis

Tél : 71.282.S75

Fax : 71.282.315

Poursuivant : SOCIETE TUNISIENNE de BANQUE représentée par son Président Directeur Général S.A- R.C : 182331996B au Tribunal de Première Instance de Tunis - N° Identifiant Unique RNE : 0001237 A son siège social sis à la Rue Hédi Nouira Tunis.

Parties saisies :

1- Société LES FONDERIES REUNIES MAGHREBINES «F.R.M» représentée par son représentant légal -SARL - R.C : B11602001 au Tribunal de Première Instance de Manouba - M.F : 0751565M - (en sa qualité d'emprunteur) - Demeurant :

- Zone Industrielle Borj Khalsi- Borj Elamri- Manouba.

- 42 Avenue de l'Indépendance Manouba.

- 20 Avenue Kamal Ataturk Cité Bougatfa Sidi Hassine Tunis 1095.

2- Mounir Ibn Béchir Abou El Ila - Gérant d'une société - Titulaire de la CIN n°00593050 (en sa qualité de caution personnelle solidaire et réelle)- Demeurant : 4 Rue El Ward Manouba Centre.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation 23 rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit de La totalité des parts indivises (33980/1454670 parts) de la propriété dénommée "Aicha Mahrezia", objet du titre foncier n°10139 Manouba sis à Borj Elamri-Gouvernorat Manouba, située près de l'usine "Bnina" et précisément en bordure de la route C40 menant à Jbel Elouest d'un côté, et à quelques centaines de mètres de la route GP5; c'est un terrain d'une superficie de 33980 mètres carrés où est érigée l'usine des Fonderies Réunies Maghrébines, il se compose des installations suivantes :

1. Un complexe administratif d'un rez-de-chaussée, comprenant une véranda où se trouve l'entrée principale menant à 5 bureaux, une cuisine et des toilettes, avec une superficie couverte d'environ 150 mètres carrés. Le complexe administratif comprend une structure porteuse de type traditionnel, les murs extérieurs en pierre, un toit en céramique avec une dalle de béton armé, les murs intérieurs en briques ordinaires de 10 cm d'épaisseur, un sol carrelé en grès étincelant, les murs des toilettes et de la cuisine revêtus de carreaux de céramique, la menuiserie en bois renforcé et les fenêtres protégées par du fer forgé. L'état général du bâtiment est moyen.

2. Un atelier de peinture avec une structure métallique légère, avec un plafond d'environ 4 mètres de hauteur, un sol préparé par une chape en béton, les murs en briques et un toit composé de couches de tôles, d'une superficie couverte d'environ 200 mètres carrés.

3. Un atelier destiné à la construction de pièces dénommé «Atelier d'usinage» d'une superficie d'environ 800 mètres carrés, avec une structure métallique porteuse et une hauteur de plafond d'environ 9 mètres, et un sol en chape en béton.

Un atelier de tôle et classification des pièces dénommé «Ebarbage» d'une superficie d'environ 200 mètres carrés, avec une structure métallique légère et un sol en chape en béton.

5. Un atelier de moulage appelé "Atelier de modelage" d'une superficie d'environ 300 mètres carrés, avec une structure métallique légère, un plafond à 4 mètres de hauteur, et un sol en chape en béton.

6. Un grand Hangar «Usine de fonderie» d'une superficie d'environ 2000 mètres carrés, il comporte une structure porteuse en métal et des murs en briques ordinaires, une hauteur de plafond d'environ 9 mètres, et un sol en chape en béton.

7. Un Hangar comprenant 3 ateliers d'une superficie totale d'environ 120 mètres carrés, il comporte une structure métallique légère et un sol en chape en béton.

8. Une zone de distribution partiellement couverte par une structure métallique (Parc de livraison) d'une superficie d'environ 3000 mètres carrés.

9. Une salle de prière d'une superficie d'environ 30 mètres carrés de construction (construction en dur).

10. Un local de gardiennage d'une superficie d'environ 40 mètres carrés de construction (construction en dur).

11. Un vestiaire d'une superficie d'environ 100 mètres carrés de construction (construction en dur).

12. Aménagement d'un espace extérieur en chape en béton, d'une superficie totale d'environ 8000 mètres carrés.

13. Clôture extérieure en briques pour toute la parcelle de terrain.

14. parking de voitures aménagé pour 6 voitures, avec une structure métallique légère d'une superficie d'environ 75 mètres carrés.

15. L'usine est équipée de 3 transformateurs électriques de 180 KVA.

La propriété est située dans une zone dotée de certaines infrastructures essentielles telles que le réseau d'électricité et l'eau potable, en plus elle est située à l'angle de deux routes principales.

La propriété est limitée au nord par le terrain de Zoghlami, au sud par une propriété privée, à l'est par l'aéroport de Borj El Amri, à l'ouest par la route C40 menant à Jbel Elouest.

Mise à prix : Deux millions neuf cents vingt sept mille six cent Dinars (2.927.600.000 dinars)

Date et lieu de la vente : Jeudi le 22 Août 2024 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de la Manouba.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe de Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfahk.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024401871VEPA1

Avis aux créanciers

Lancement de Procédure de Règlement Judiciaire

Le 25 juin 2024, le Tribunal de Première Instance de Kasserine a rendu une décision dans l'affaire n°51 d'ouvrir une procédure de règlement judiciaire, qui se lit comme suit : «Dieu seul soit loué, après avoir examiné la demande présentée par l'opposant, Ali Saleh Al-Baini, contre société El Baini d'entreposage frigorifique, en tant que son gérant, dont le siège est à Sbiba 1270 Kasserine, en date du 23/12/2023, incluse dans ce tribunal sous le n°3, qui vise à bénéficier des exigences de Loi n°36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, en demandant l'autorisation d'ouvrir des procédures de règlement judiciaire au profit de l'opposant, et en suspendant les procédures contentieuses et d'exécution visant le recouvrement des créances avant la date d'ouverture du règlement judiciaire, comme autoriser la nomination d'un juge-commissaire et d'un expert comptable pour diagnostiquer la véracité de la situation économique et financière de la plaignante et la possibilité de l'assister.

Et les déclarations apportées au représentant légal de la société Al-Baini d'entreposage frigorifique, appelé Habib ben Ali Harb, par le président du tribunal le 25/4/2024, et l'avis du Comité de suivi des institutions économiques reçu par le tribunal le 7/6/2024.

Après avoir examiné les dispositions des articles 436, 439 et suivants de la loi n°36 de l'année 2016 susmentionnée.

Nous, Mohamed Al-Saleh Al-Zaidi, Président du Tribunal de Première Instance de Kasserine, autorisons le lancement de procédures de règlement judiciaire contre la société Al-Baini d'entreposage frigorifique en la personne de son gérant, Ali Al-Saleh Al-Baini, et l'ouverture d'une période de suivi d'une durée n'excédant pas neuf mois, et la nomination de Mme Amal Ben Khalifa en tant que juge commissaire chargée du dossier et M. Mohamed Imad Al-Daaloul en tant qu'administrateur judiciaire qui s'engage à exécuter les travaux qui lui sont confiés en vertu des dispositions de la loi de procédures collectives n° 36 de l'année 2016 du 29 avril 2016, à condition qu'il soumette au Président du Tribunal un premier rapport dans le délai légal faisant état de la véritable situation économique, financière et sociale de l'établissement.

Le greffier inscrit le contenu de cette décision au RNE à l'égard de l'établissement requérant, et publié au JORT et en transmet copie au Comité de suivi des établissements économiques aux frais de l'établissement requérant.

2024R01935VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire et de la période de surveillance

Tribunal de première instance de GABES

Décision numéro 14 en date du 11 juillet 2024

Emanant de Madame la Présidente du Tribunal de Première Instance de GABES une décision d'ouverture des procédures de règlement judiciaire, en date du 11 juillet 2024 sous le numéro 14, au bénéfice de la requérante pour le règlement judiciaire : Société GABES Sacs, une société anonyme inscrite au registre de commerce sous le numéro B24168162011, identifiée par le numéro unique d'identification 1216906N, affiliée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le

numéro 21373646, dont le siège social est situé à la Zone Industrielle Ghannouch 6021 Gabès, représentée légalement par son Président Directeur Général Monsieur Slim Al-zahdi, titulaire de la cane d'identité nationale numéro 03350981, résidant à Hay Essouaii Mararsh Gabès, et domiciliée pour les besoins de sa correspondance chez l'avocat Maître Abdelrahman Sahli, avocat à Gabès dont le cabinet est situé au numéro 01, rue Imrou al-Qays Gabès.

Premièrement : Autorisation de démarrer les procédures de règlement judiciaire à l'encontre de la société Gabès Sacs, et ouverture d'une période d'observation, avec transfert du dossier au juge-commissaire au Tribunal de première instance de Gabes pour surveillance des procédures.

Deuxièmement : Désignation de l'expert Monsieur Lassaad Essaid en qualité d'administrateur judiciaire, chargé de préparer un plan de redressement et de le présenter dans un délai n'excédant pas 6 mois au juge-commissaire, la requérante devant verser la somme de sept cents dinars (700 DT) à titre d'honoraires.

Troisièmement : Autorisation de suspendre les procédures d'exécution visant à recouvrer les dettes antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire, pour une durée n'excédant pas la fin de la période d'observation, à l'exception des montants non saisissables de ces créances, cette suspension s'étend au caution ou le garant ou le débiteur solidaire.

Quatrièmement : Autorisation de suspendre les procédures d'exécution visant à récupérer des biens meubles ou immeubles en raison du non-paiement d'une dette pendant une période n'excédant pas la fin de la période d'observation.

Cinquièmement : Autorisation de suspendre l'application de tous les intérêts, dommage et les intérêts moratoires, ainsi que de suspendre les délais de déchéance pendant la période d'observation, et interdiction à la requérante de disposer de ses actifs fixes ou de les hypothéquer pendant cette période.

Sixièmement : Fixation de la date de cessation du paiement des dettes au 1er juillet 2022.

Septièmement : Autorisation d'inscrire le contenu de cette décision au registre national des entreprises, de transmettre une copie à la Commission de suivi des entreprises économiques, et de l'insérer dans le Journal officiel de la République Tunisienne aux frais de la requérante.

2024R01941VEPA2

Ouverture des procédures de Règlement Judiciaire

Société GABES SACS SA

ZI Ghannouche 6021 Gabès

Identifiant unique : 1216906 N

En vertu de la décision n°14 rendue par le tribunal de première instance de Gabès le 11-7-2024 concernant l'ouverture des procédures de règlement judicaires au profit de la société Gabès sacs et tout ce qu'en résulte juridiquement et la nomination de Monsieur ESSID Lassaad en tant qu'administrateur judiciaire et lui confier d'élaborer un plan de sauvetage de la société sous la supervision du juge commissaire, il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 30 jours, leurs dettes au administrateur judicaire soit directement contre décharge, soit par lettre recommandée à son adresse rue Amilcar Midoun Djerba 4116.

2024R01953VEPA2

Nomination d'un séquestre

En vertu d'une décision d'appel délivrée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 10/9/2023 sous le n° 70915, l'expert Ben Amor Mongi a été nommé séquestre du bien dénommé Vary Tunis, objet de l'immatriculation immobilière n°109956, Tunisie, sis au numéro 4, Avenue Patrice Lomomba, Monfleurie, Tunisie, sous la surveillance de Monsieur le Juge Commissaire Mme Nesrine Ben Kdhim.

Toute personne intéressée ou ayant une objection doit contacter le liquidateur à son bureau situé au n°73, Résidence Ibn Mandhour, derrière l'Amen Banque, Al- Mourouj 1, Ben Arous, téléphone : 99069803.

2024R01959VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

(Article 466 et 468 du cpcc)

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Sousse

Affaire de distribution N°245

En vertu de la décision du juge-commissaire auprès du tribunal de première instance de Sousse en date du 21-5-2024 répondant à la demande présentée par Société Kasdallah Avocat et Conseil au nom de la caisse nationale de la sécurité sociale, et après avoir consigné le montant de 30.375.250 il a été décidé d'ouvrir la procédure de distribution des deniers : produit de la vente des meubles revenant à Restauration et Gastronomie.

En application de l'articles 468 c.p.c.c :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024S00949VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Etablissement HEDI BEN BENAISSA HATTOUR

Siège social : Avenue Farhat Hached - Ksour Essaf - Mahdia

I.U : 0126205F

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de

première instance de Mahdia sous le n°2024/65 en date du 8 juillet 2024, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite d'établissement ci-dessus indiqué, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble non immatriculé, construit à usage d'habitation, sis à l'Avenue Farhat HACHED (route El JAM) Ksour Essaf - MAHDIA, est prolongée au 5 septembre 2024 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 30 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S00960VEPA2

Extrait d'une décision

Société ACOSERV

Siège social : Route de Tunis km 2 Résidence Les Jasmins Appt n° 521 Sfax

Identifiant Unique : 0565640Q/A/M/000

Madame Neila Ben Abdallah, Présidente du Tribunal de Première Instance de Sfax, a rendu le 16 juillet 2024, la décision suivante :

Après avoir examiné la demande présentée par l'avocat, Maître Mohamed Kammoun, représentant, Monsieur Abdelwaheb ELLEUCH et la société ACOSERV en la personne de son représentant légal, déposée le 12 juillet 2024, visant à suspendre les procédures d'exécution contre son représentant, Monsieur Abdelwaheb ELLEUCH, en sa qualité de garant et caution conformément aux dispositions de l'article 449 du Code de Commerce.

Par conséquent, nous autorisons la suspension des procédures de mise en exécution contre Monsieur Abdelwaheb ELLEUCH en sa qualité de garant et caution.

2024X00948VEPA2

ORDONNANCE SUR REQUETE

Nomination d'un liquidateur sur

La Société "compagnie gestion et finance CGF"

Société anonyme

En vertu de l'ordonnance sur requête n°47528 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 14/6/2024 il a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, en qualité de liquidateur de la société compagnie gestion et finance CGF pour l'administrer et inventorier ses fonds et le payement de ses dettes et de partager le reste entre les associés chacun selon son apport à l'entreprise et la nomination de Mme Dorra Bougharka juge commissaire.

2024401885VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BASF TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 50.000 dinars

Siège social : Coral Business Center Bloc B - Bureaux B 5-3 & B 5-4 Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 0425631L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «BASF TUNISIE», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 août 2024 à 17 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Examen du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6. Distribution de dividendes;

7. Détermination du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 ;

8. Quitus aux Administrateurs;

9. Questions diverses.

2024T00700SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

"SamRise"

S.A. au capital de 95 500 TND

RNE : 1753845J

Siège social : Résidence Tunis Carthage, Bâtiment B. Bureau 7, Borj El Baccouche Ariana - 2027

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 août 2024 à neuf heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière pour l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2023 ;

8. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos 31 décembre 2023;

6. Questions diverses.

2024T00722SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

"SamRise"

S.A. au capital de 95 500 TND

RNE : 1753845J

Siège social : Résidence Tunis Carthage, Bâtiment B. Bureau 7, Borj El Baccouche Ariana - 2027

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus

indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 17 août 2024 à onze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital : lecture du rapport du conseil d'administration sur l'opération d'augmentation du capital;

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'opération d'augmentation du capital;

3. Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société.

2024T00723SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE B.M.T

S.A au capital social : 19.500.000 Dinars

43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre de commerce : B192431996

M.F : 578596Y/A/M/000

CNSS : 224588/33

Messieurs les actionnaires de la société Boite Métallique Tunisienne "BMT" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2022 qui se tiendra le jeudi 15 Août 2024 à 10H à l'usine de la société sis à Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des décisions concernant la composition du conseil d'administration de la société prises par le conseil d'administration et les assemblées générales antérieures et ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ;

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre du même exercice ;

- Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2022 et quitus aux administrateurs ;

- Approbation des conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

- Questions diverses.

2024T00724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEDICALE GAZE S.A

M. Fiscale : 0014442X

Les actionnaires de la Société MEDICALE GAZE sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui se tiendra le Mardi 21 Août 2024 à 11h au siège de la société : 22 rue du cuir Z.I Sidi Rézig 2033 Mégrine afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3- Examen et approbation, des états financiers de l'exercice 2023.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Fixation des jetons de présence.

2024R01946SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Tuniso Qatari de Recouvrement - T.Q.R

Société anonyme

Au capital de 300.000 DT

Siège social : Résidence les fleurs Rue du lac Turkana - Les Berges du Lac 1053 La Marsa

Identifiant Unique : 0831446B

Matricule Fiscal : 0831446B/A/M/000

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Tuniso Qatari de Recouvrement - T.Q.R, société anonyme au capital de 300.000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°0831446B ayant son siège social sis à la Résidence les fleurs Rue du lac Turkana - Berges du lac -1053 Tunis, sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire relative à l'exercice 2023 qui se tiendra le lundi 26 août 2024 à 15 heures au siège social de la Qatar National Bank Tunisia (QNB-T) sis au centre urbain nord BP 320 - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023 ;

2. Lecture du rapport annuel du Conseil d'administration de l'année 2023 et présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation du rapport annuel du Conseil d'administration de l'année 2023 et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'année 2023 ;

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

9. Désignation des membres du Conseil d'Administration pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

10. Désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

11. Pouvoirs pour formalités.

2024R01947SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de l'Industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T)

Société anonyme

Au capital de 1 000.000 DT

Siège social : Hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011; 4039 Sousse

Identifiant unique : 0004647D

Les actionnaires de la Société de l'industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 22 août 2024 à 8 H au siège de la société à l'hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 à Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Ratification du retard afférent à la convocation de l'assemblée générale ordinaire 2019 et 2020 ;

2- Lecture des rapports du conseil d'administration sur la situation de la société et sur l'activité durant l'exercice 2019 et l'exercice 2020 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et à l'exercice clos e 3 1 décembre 2020 ;

4- Approbation des états financiers pour les exercices 2019 et 2020 ;

5- Quitus aux administrateurs relatifs aux exercices 2019 et 2020 ;

6- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020 ;

7- Le renouvellement du mandat de tous les administrateurs messieurs : Riadh Ben Salah, Khaled Ben SALAH et madame SALOUA BEN SALAH, pour une période de 3 ans jusqu'à l'approbation des états financiers de l'année 2023

8- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes SOCIETE LG AUDIT & CONSEILS pour une période de 3 ans jusqu'à l'approbation des états financiers de l'année 2023

9- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société durant le délai légal.

2024S00958SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE - CENTRE

(SNIT CENTRE)

S.A. au capital : 950.000.000 dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - Sousse

R.C N° : B111694199

Messieurs les actionnaires de la SNIT Centre sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le vendredi 16 Août 2024 à partir de 12H au siège social de la société nationale immobilière de Tunisie du centre sis à Rue Bachir Sfar - Sousse, à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2023 et approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de la SNIT Centre au 31/12/2023.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

6) Questions diverses.

2024S00967SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AFROFLEX

SA, au capital de 809 500 Dinars

N° Affiliation CNSS : 219750-45

Identifiant Unique : 0718924Z

Siège social : Avenue Mohamed CHAABOUNI - Immeuble l'OCEAN BLEU - app 10/3 - Sfax

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE AFROFLEX sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 26 Août 2024 à partir de 11h au cabinet de l'expert comptable Skander MEZGHANI, sis à la route Mahdia km 1 immeuble Ghorbel - Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale 2023,

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2024X00940SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE AFROFLEX

SA au capital de 809 500 Dinars

N°Affiliation CNSS : 219750-45

Identifiant Unique : 0718924Z

Siège social : Avenue Mohamed Chaabouni - Immeuble l'OCEAN BLEU - app 10/3 - Sfax

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE AFROFLEX sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire prévue pour le 26 Août 2024 à partir de 12 h au cabinet de l'expert

comptable Skander MEZGHANI, sis à la route Mahdia km 1 immeuble Ghorbel - Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Le changement de la forme de la société de société anonyme en une société à responsabilité limitée

- Le transfert du siège social de la société.

- Approbation des statuts de la société.

- Nomination du gérant de la société.

- Questions diverses.

2024X00941SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA

SA en cours de liquidation

Au capital de 4 000 000 Dinars

65, avenue des Martyrs Sfax

IU : 0043401Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 02 septembre 2024 à 10H du matin au bureau du liquidateur Monsieur Abdeljalil BOUCHAALA sis à la route de Gremda km 0,5 immeuble Asma palace mezzanine n°B6 Sfax et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur,

- Renouvellement du mandat du liquidateur,

- Convocation des membres du conseil d'administration pour arrêter les états financiers de l'exercice 2022,

- Questions diverses.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2024X00944SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Vendredi le 23 Août 2024

Société Syphax Béton

S.A au capital de 8.650.000 TND

Siège social : Route Gremda km 2 Imm. Syphax Médical app. 53 Sfax

Local usine : Zone industrielle Agareb km 21 Sfax

Identifiant unique : 1571380K

Messieurs les actionnaires de la société Syphax Béton sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 23 août 2024 à 10h au local de la société sis à la zone industrielle Agareb km 21 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du report de la convocation de l'AGO et des modalités de convocation et de présence

2. Examen et Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'année 2023

3. lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4. Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales

5. Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2023

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023

7. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'année 2023

8. Fixation de jetons de présence pour l'année 2023

9. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024-2025-2026

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

11. Pouvoir pour accomplir les formalités de publication prévues par la loi.

2024X00946SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ERRYADA DE PROMOTION IMMOBILIERE

S.A au capital de 1.000.000 Dinars

Cité olympique - Tunis

IU : 1061515T

Les actionnaires de Société Erryada de promotion Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 août 2024 à 10 heures à l'immeuble Carthage Palace Apt B2 centre Urbain Nord 1003, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2020, au 31.12.2021 et au 31.12.2022.

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, 2021 et 2022.

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2020, au 31.12.2021 et au 31.12.2022.

5. Approbation des états financiers au 31.12.2020, au 31.12.2021 et au 31.12.2022.

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2020, 2021 et 2022.

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020, 2021 et 2022.

8. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2020, 2021 et 2022.

9. Nomination des administrateurs.

10. Nomination du commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2024401879SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 Août 2024 à 11h

MENINX HOLDING SA

SA au capital de : 81 000 000 DT

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 1014721 J

Les actionnaires de la société MENINX HOLDING sont convoqués à

l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui aura lieu le mardi 20 Août 2024 à 11 h au siège social de la société sis au 15 Avenue de Carthage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport de gestion individuel de l'exercice 2023

3. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4. Examen et approbation des conventions réglementées

5. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le directeur général

6. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2023

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023

8. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général

9. Pouvoirs et formalités.

Nous mettons à la disposition des actionnaires au siège de la société le rapport de gestion individuel relatif à l'exercice 2023 établi par le conseil d'administration, les états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023, l'aval des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposé à l'assemblée, les rapports des co-commissaires aux comptes, ainsi que la liste des actionnaires.

2024401884SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société «Centre d'Oncologie du Cap-Bon»

SA au capital de 6 600 000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Hédi Daoud 4ème étage Bureau B29-154 8000 Nabeul - Tunisie

MF : 1607356/E

Les actionnaires de la Société «Centre d'Oncologie du Cap-Bon» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée générale Extraordinaire, le 23/8/2024 à 10h au siège social de la société BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B, 3ème étage Tunis Belvédère, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

- Approbation d'une opération de cession d'une immobilisation;

- Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024401888SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE

Société anonyme

Au capital de 2 700 000 dinars tunisiens

Siège social : Rue de l'Or n°1 - La Soukra - Ariana

IU : 1662688/ J

Les actionnaires de la Société «MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 21/08/2024 à 10h au 34 Rue Hédi Karray, au siège social de la STB MANAGER, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers 2022 et affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;

- Allocation de jetons de présence;

- Ratification de la révocation d'un administrateur;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024401889SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société HIMILCON PHARMA

Capital social de 3 750 000 DT Dinars Tunisiens

Siège social : 63 Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Bardo Palace - Le Bardo 2000 Tunis

Identifiant Unique : 1836509D

Les actionnaires de la Société «HIMILCON PHARMA» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 22/8/2024 à 9h au siège social de la BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B, 3ème étage Tunis Belvédère, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers 2023 et affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;

- Allocation de jetons de présence;

- Nomination d'un nouvel administrateur;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024401890SANB3

Société Immobilière & Touristique

Société anonyme

Au capital de 90.000D

Siège social : 42 Rue Mendes France, Mahdia

Identifiant unique : 0010701E

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société Immobilière et Touristique tenue le 20 juillet 2024, tous les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de l'Association de Sauvegarde de la Médina, Rue Cap Afrique Mahdia le samedi 24 Août 2024 à 10 H afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des deux opérations d'augmentation du capital en numéraire et par incorporation des bénéfices.

- Mise à jour des statuts de la Société,

- Questions diverses.

2024401891SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Coté au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 30.720.659.190 DT

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf - Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire, devant se tenir le mercredi 21 août 2024 à 11 heures 30 minutes (11 h30) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac - 1053 - Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2. Approbation d'un programme d'achat par la société, de ses propres actions en vue de leur annulation conformément à l'article 41 des statuts de la Soclété;

3. Autorisation au conseil d'administration à l'effet de l'exécution du programme d'achat d'actions;

4. Réduction du capital social à concurrence des actions effectivement achetées ;

5. Délégation au conseil d'administration à l'effet de réaliser la réduction du capital par annulation des actions effectivement achetées;

6. Questions diverses; et

7. Pouvoirs aux fins des formalités.

2024401936SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre constitutif de propriété Num N°10023/06

Monsieur Mustapha Alexander Mecheel de Nationalité tunisienne titulaire de la carte d'identité Nationale n°06273476 et sa sœur Meryem Mecheel de nationalité tunisienne titulaire de la carte d'identité Nationale n°06317633 tous deux héritiers du feu Mohamed Hédi Mecheel décédé le 16/8/2022 à Nabeul déclarent avoir perdu le titre constitutif de propriété n°10023/06 objet titre foncier Num 614124 Nabeul connu sous le nom de «Meryem» représentant un appartement sis à l'Avenue Habib Bourguiba Nabeul selon la déclaration sur l'honneur de leur représentant légal Monsieur Moez Acacha légalisée à la municipalité de Nabeul le 22/12/2022.

Cet acte a été publié dans le journal «la Presse» le 12/6/2024 n°29296.

2024R01956DIVD2

Perte du titre de propriété

Je soussignée, Rajaa Al-Sahli, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05596923, délivrée en Tunisie le 9 août 2008. Je déclare la perte du titre de propriété numéro 03/43618, titre immobilier ID 139941 Sousse. A cet effet, une attestation de perte a été obtenue au Centre de la Garde Nationale à Borjine le 15 Juillet 2024, et j'ai reçu une attestation de perte de l'acte.

2024S00948DIVD2